




# PROGRAMME DE FORMATION


## AUTORISATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX (AIPR) NIVEAU 1 : OPÉRATEUR

# PROGRAMME DE FORMATION

## AUTORISATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX (AIPR)

### NIVEAU 1 : OPÉRATEUR

- Durée : 7H (1 jour) 
- Nombre de personne : 4 à 8 participants
- Date de formation : A définir avec l'entreprise ou en fonction du calendrier
- Lieu : Intra-entreprise ou salle de formation, accessible aux PMR

- Public : Exécutant de travaux à proximité de réseaux enterrés ou aériens : conducteur d'engins dans les travaux publics, conducteur de nacelles élévatrices, grue, pompe à béton..., suiveur, canalisateur, ouvrier en travaux publics. Exécutants de travaux urgents dispensés de DT et DICT. 
- Pré-requis : Aucun

**Formation accessible aux personnes handicapées, sous réserve d'un entretien & d'une étude approfondie.**

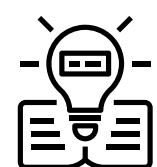
**A noter : le retour du devis doit se faire 15 jours avant la date de formation, après récupération du bon de commande.**

## OBJECTIFS DE LA FORMATION :

A l'issue de la formation, le stagiaire aura appris la réglementation liée aux travaux à proximité des réseaux, ses connaissances du Guide technique, identifier les risques métier pour adapter vos méthodes de travail, préparer et obtenir l'examen AIPR sous forme de QCM.



## PROGRAMME DE LA FORMATION :



### Théorie (6h00)

- L'impact de la réforme de protection à l'endommagement des réseaux sur le chantier, votre rôle, vos responsabilités, vos obligations avant et pendant les travaux :
- La réglementation DT – DICT – Principaux points de repères
- La réglementation AIPR (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux) – Évaluation
- Définitions et glossaire
- Les différents acteurs de la réforme DT – DICT
- Les types de réseaux concernés (DT – DICT) – Les cas de dispense
- Le fonctionnement du système (DT suivie d'une DICT – DTDICT conjointes) – Évaluation
- L'exécution des travaux
- Le marquage-piquetage – Évaluation
- Cas particulier des travaux urgents – « ATU » – Évaluation
- Application du « guide technique » – Évaluation
- La reconnaissance sur le terrain – Évaluation
- En cas de dommage, d'arrêt de chantier... – Évaluation

# PROGRAMME DE FORMATION

## AUTORISATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX (AIPR)

### NIVEAU 1 : OPÉRATEUR

#### MÉTHODES

##### PÉDAGOGIQUES :

- Exposés et discussions s'appuyant sur des expériences vécues
- Mise en application pratique
- Contrôle des connaissances assuré tout au long du stage

##### MOYEN PÉDAGOGIQUE :

- Salle adaptée. paperboard, moyens audiovisuels, appropriés aux sujets traités : diaporamas, vidéo, PowerPoint.
- Formation adaptée, une expérience professionnelle appropriée, et dotés d'un sens de la pédagogie.
- Supports de formations : Livrets récapitulatifs

##### VALIDATION :

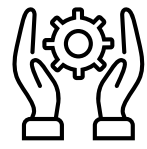
- QCM AIPR réalisé sur support informatique (1 ticket par candidat) sur la plateforme du MEEM.

##### MAINTIEN DES CONNAISSANCES :

- Tous les 5 ans

##### ATTRIBUTION FINALE :

- Attestation individuelle de formation
- Avis d'habilitation remis à l'employeur



#### Examen QCM (1h00)

- Examen de compétences par QCM AIPR sur tablettes numériques fournies par AFS ou postes informatiques du client

#### Références réglementaire :

- En application de l'arrêté du 22-12-2015 relatif au contrôle des compétences des personnes intervenant dans les travaux à proximité des réseaux
- Validité : 60 mois